



Peypin

Centre communal d'action sociale

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 5/ 2023

Le jeudi 13 avril 2023, à dix-sept heures,

Régulièrement convoqués le lundi 4 avril 2023, se sont réunis les membres du conseil d'administration du CCAS sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LEONARDIS,

Étaient présents : Gilbert CAUDULLO, Max ULBRICH, Albert VACCARO, Danielle BEAUMET,

Formant la majorité des membres en exercice. Un membre en cours de renouvellement

Était absent : Laurence MAGAGLI

A donné pouvoir pour voter en son nom : Alexandre OGGERO

MONSIEUR Gilbert CAUDULLO a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet - Vote du BP 2023

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	+	+	+
Reports	R.A.R. de l'exercice précédent	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	7572.66
	=	=	=
Total de la section de fonctionnement		23692.66	23692.66

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
Reports	R.A.R. de l'exercice précédent	0,00	0,00
	001 Solde d'investissement reporté	0,00	3.000,00
	=	=	=
Total de la section d'investissement		0,00	3.000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	23692.66	26692.66
-----------------	----------	----------

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 06/04/2023

Vu le projet de budget primitif **2023**,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration,

À la majorité de SIX voix « POUR », ZERO « CONTRE », ZERO « ABSTENTION » :

APPROUVE le budget primitif **2023** arrêté comme indiqué ci-dessus et :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;
- sans définition des opérations détaillées.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du CCAS

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Préfecture le :
- Et de la publication, le :

Le Maire, Président du CCAS, Jean-Marie LEONARDIS

